



COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Réunion du 10 juillet 2014

Présents :

M. Jacques MILLET
M. Jean-Claude GRAND
Mme Cindy PECORARO
M. Patrick BEAU
M. Serge BERTHOUMIEU

| |
|--------------------------------|
| HORAIRES DES A.T.S.E.M. |
|--------------------------------|

La commission Affaires Scolaires s'est réunie afin d'étudier les plannings des A.T.S.E.M. dans le but de les faire intervenir le plus possible aux N.A.P. mais aussi pour réactualiser et cadrer à la réalité des besoins.

Il en a découlé les plannings suivants :

| HORAIRES A.T.S.E.M | | | | | |
|---------------------------------|---|---|---|---|---|
| ANNEE SCOLAIRE 2014-2015 | | | | | |
| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
| Géraldine (38h50) | 8h05 - 16H45 | 8h05 - 16H45 | 7h30 - 11h40 (+2h complémentaires ménage mairie) | 8H05 - 16H45 | 8h05 - 16h45 |
| Marion (29h00) | 7h30 - 9H00 11h30 - 14h30 15h30 - 18h15 | 7h30 - 9h00 11h30 - 14h30 15h30 - 18h15 | | 7h30 - 9h00 11h30 - 14h30 15h30 - 18h15 | 7h30 - 9h00 11h30 - 14h30 15h30 - 18h15 |
| Julie (27h50) | 10h45 - 14h00 16h30 - 19h00 | 10h45 - 14h00 15h30 - 18h45 | 11h30 - 14h00 (11h30 à 12h30 garderie) | 10h45 - 14h00 15h30 - 18h45 | 10h45 - 14h00 16h00 - 18h30 |

| |
|---|
| Horaires de Julie modifiés avec J.C : |
| VENDREDI : 15H30 à 18h30 |
| MERCREDI : 11h30 à 13h30 |

Avec :

- Suppression des heures du samedi, pour Mme COUSINIE, prévues pour le ménage de l'école qui sont redispachées les mardis et jeudis de 18h15 à 18h45 et le mercredi matin,

- Maintien des heures de ménage de la Mairie, pour Mme MILLET, afin d'éviter qu'elle perde des heures quand on annualise,

- Non maintien des 1/4 d'heure du matin et du soir pour Mme GARCIA :

. qui se les faisait payer en plus, alors qu'ils n'étaient pas prévus dans son contrat, aux motifs qu'il était nécessaire d'ouvrir les volets, allumer le chauffage et ouvrir le portail avant l'arrivée des enfants = nous avons estimé que cela faisait partie de la conscience professionnelle de chacun, comme une employée de bureau arrivant plus tôt pour allumer son ordinateur et être opérationnelle à l'heure,

. qui doit comptabiliser et pointer tous les matins les enfants mangeant à la cantine = nous proposons alors un allègement et une réorganisation du comptage des repas à commander ; à savoir un pointage journalier par Marion, puis transmission à Malory, qui fera un état des tickets non payés et élaborera un courrier à l'attention des parents.

Les tickets blancs destinés aux parents seront désormais faits une fois par semaine (les vendredis) et non plus de manière quotidienne.

- On se garde la possibilité d'ajouter 0h30 à Julie de 15h30 à 16h00 le vendredi, si trop d'effectifs à la garderie.

Pour résumer :

- Mme Géraldine MILLET effectuerait 38h50, soit le même temps d'emploi qu'avant (heures de ménage à la Mairie comprises),

- Mme Marion GARCIA verrait son temps d'emploi augmenté de 2 heures (car nous ne lui paierons plus les 1/4 d'heure x 2),

- Mme Julie COUSINIE effectuerait 27h30, soit le même temps d'emploi qu'avant.

Ainsi, le coût de ces managements d'horaires reviendrait à :

2 heures x 15 € (charges comprises) = 30 €/semaine,

soit **1 080 €** pour 36 semaines

↳ Une rencontre est prévue le mercredi 23 juillet à 14h00 à la Mairie avec les A.T.S.E.M., pour leur soumettre leurs nouveaux horaires : *Mme GARCIA nous a demandé de décaler ¼ d'heure, elle terminerait à 9h15 au lieu de 9h00 et commencerait à 11h45 au lieu de 11h30*

NOMBRE D'INTERVENANTS NECESSAIRES

Nous avons, dans un deuxième temps, calculé le nombre d'intervenants qu'il faudrait, d'après les résultats de l'enquête distribuée auprès des parents, relative aux intentions de participations aux N.A.P.

Il a été recensé 17 enfants de maternelles susceptibles de participer aux N.A.P. les lundis, mardis et jeudis, ce qui correspondrait à la présence d'1,5 intervenant, nous arrondissons bien sûr à 2 intervenants, afin d'éviter des groupes trop volumineux.

Pour rappel, il est obligatoire d'avoir 1 intervenant pour 14 enfants de moins de 6 ans.

Nous avons ensuite 32 enfants de plus de 6 ans susceptibles de participer aux N.A.P, les lundis, mardis et jeudis, ce qui correspondrait également à la présence d'1,5 intervenant, là aussi, nous arrondissons à 2 intervenants.

La règle ici étant : 1 intervenant pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Par conséquent, cela nous fait un total de 4 intervenants que nous répartissons de la manière suivante, le tant de recenser si des membres de la population veulent participer, eux aussi, en tant que bénévoles :

| | | |
|---|---|-------------|
| Le lundi : 2 A.T.S.E.M. | } | + bénévoles |
| Le mardi : 3 A.T.S.E.M. + 1 Intervenant (groupe des grands) | | |
| Le Jeudi : 3 A.T.S.E.M. + 1 Intervenant (groupe des grands) | | |

Il faut faire un roulement sur 2 A.T.S.E.M. pour les maternelles :

Ex. : Groupe A : le lundi avec Géraldine, le mardi avec Marion et de nouveau avec Géraldine le jeudi

Groupe B : le lundi avec Marion, le mardi avec Géraldine et de nouveau avec Marion le jeudi

➤ Les groupes étant moins chargés le lundi, du fait des APC (10 enfants x 3 groupes), il conviendra de faire un mix d'enfants de moins et de plus de 6 ans.

Julie, par exemple, tournerait de la même manière mais avec l'intervenant sur le groupe des « grands » (enfants de + de 6 ans), les mardis et jeudis.

Ainsi, le coût estimait pour 1 intervenant qui viendrait 2 fois 1 heure, serait de :

2 heures x 30 € (environ) = 60 €/semaine,
soit **2 160 €** pour 36 semaines

PREVISIONNEL EN RESSOURCES HUMAINES

Le coût relatif à l'augmentation des heures des A.T.S.E.M. revenant à 1 080 € pour 36 semaines et le coût pour faire appel à un intervenant étant de 2 160 € pour 36 semaines aussi, cela reviendrait donc à : **3 240 €** au total.

Sachant que les aides de l'Etat sont d'une valeur de 4 000 € environ, cela représenterait un excédent de **760 €**.

GARDERIE DU MERCREDI

Après réflexion, les membres de la commission décident de faire la garderie du mercredi matin et midi payante. La collectivité prenant déjà à sa charge les N.A.P., la garderie du vendredi de 15h30 à 16h30 ainsi que les frais en ressources humaines.

Ainsi, il est proposé d'appliquer le calcul suivant (cette proposition sera soumise au vote du Conseil municipal):

Mercredi matin (7h30 à 8h20) : 4 euros/mois/par enfant
mercredi midi (11h30 à 12h30) : 4 euros/mois/par enfant
Mercredi matin + midi : 6 euros/mois/par enfant

Nous proposerions aussi une dégressivité, uniquement sur la formule matin + midi : 2 enfants **et plus** : 5 euros/mois/par enfant

Cette garderie payante serait en supplément de l'éventuelle garderie des autres jours.

Les « recettes » récoltées en provenance de la garderie du mercredi seraient allouées à un budget spécifique à tout ce qui aurait attrait aux N.A.P. : matériels, etc...

Cette proposition sera soumise au vote du prochain Conseil municipal.

La Vice-présidente
Cindy PECORARO